

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/France-Dampierre-2-DUS-hors-service-durant-10-jours>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Des accidents nucléaires partout > **France : Dampierre : 2 DUS hors-service durant 10 jours**

18 juillet 2022

France : Dampierre : 2 DUS hors-service durant 10 jours

Erreur de raccordement, 4ème incident en 1 mois

À cause d'un raccordement mal pensé, EDF a mis hors service les diesels d'ultime secours (DUS) de 2 réacteurs nucléaires de la centrale de Dampierre (Centre - Val de Loire). Et ne s'en est pas rendu compte avant plusieurs jours. L'industriel a ainsi privé de groupes électrogènes 2 de ses réacteurs, alors qu'ils sont indispensables et que les règles de sûreté ne l'autorisent pas.

Un réacteur nucléaire ne doit jamais être privé d'électricité, même arrêté. Les circuits de refroidissement, la ventilation, les systèmes de surveillance et de mesure de la radioactivité.... tout à besoin d'électricité pour fonctionner. C'est pourquoi chaque réacteur nucléaire est pourvu de plusieurs sources électriques de secours, des groupes électrogènes dont le moteur marche au diesel. Suite à l'accident de Fukushima, l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) a imposé que chaque réacteur nucléaire soit doté d'un nouveau groupe électrogène, un diesel d'ultime secours (DUS), et qu'il soit capable de résister aux événements climatiques extrêmes (type séisme ou raz de marée). Ce moteur diesel permet de fournir de l'électricité aux systèmes de secours les plus importants.

C'est justement sur des tableaux électriques alimentant des équipements importants que des modifications doivent être faites fin juin 2022, dans le cadre de la visite décennale du réacteur 2 de Dampierre. Ce grand programme de contrôles et de remise en conformité des installations nucléaires qui a lieu tous les 10 ans prévoit aussi des modifications censées améliorer le niveau de sûreté et diminuer le risque d'accident dans les centrales d'EDF.

Pour l'intervention, les tableaux électriques doivent être mis hors tension, or la coupure d'alimentation déclencherait le DUS du réacteur. Mais EDF prévoyant, a élaboré un protocole pour éviter ce démarrage inutile : raccorder le DUS du réacteur 2 à un autre DUS, celui du réacteur 1.

Dix jours plus tard, le 1er juillet, un essai est fait sur le DUS du réacteur 2. Le DUS ne démarre pas. Après quelques recherches, EDF se rend compte que le raccordement élaboré ne permet ni au DUS du réacteur 2 de fonctionner, ni au DUS du réacteur 1. Un bel exemple de l'incompétence du service qui a élaboré le protocole en question. Un bel exemple aussi du manque de vérifications techniques

lorsque des modifications sont faites. Ces manques de qualité à différents niveaux ont eu pour conséquence de priver, durant 10 jours, 2 réacteurs nucléaires de ses sources électriques de secours, alors que les règles de sûreté imposent leur fonctionnement, et sans même que leur exploitant ne soit au courant. C'est le [4 incident du genre déclaré par la centrale de Dampierre en à peine un mois](#) (voir à droite de cet article pour une revue des récentes déclarations), les 3 derniers concernant le réacteur 2. Derrière le non respect de spécifications techniques se trouve un défaut de compétence industrielle et d'exploitation avéré. Quant à la visite décennale du réacteur 2, elle n'est pour le moment pas vraiment pourvoyeuse de plus de sûreté.

Ce que dit EDF :

Non-respect des spécifications techniques d'exploitation

Publié le 18/07/2022

La centrale dispose de cinq sources d'alimentation électrique internes et externes, une seule étant suffisante pour garantir le fonctionnement des matériels de sûreté. En cas de perte totale des alimentations électriques, y compris des groupes électrogènes de secours (diesels), chaque réacteur dispose d'un Diesel d'Ultime Secours (DUS), qui peut alimenter des matériels et systèmes de sûreté de la centrale.

Le 20 juin 2022, l'unité de production n°2 est à l'arrêt dans le cadre de sa 4ème visite décennale. Des tableaux électriques alimentant des matériels de sûreté sont mis hors-tension pour permettre aux intervenants de réaliser des travaux de modification sur des matériels électriques.

Afin d'éviter que le DUS de l'unité de production n°2 ne démarre automatiquement pour prendre le relais de ces tableaux hors tension, le mode opératoire élaboré par les services centraux connecte le tableau électrique du DUS de l'unité n°2 au DUS de l'unité n°1 par la liaison inter-unité prévue de conception.

Le 1er juillet 2022, lors d'un essai réalisé sur le DUS n°2, les intervenants constatent, après investigation, que le moteur ne fonctionne pas malgré la réalimentation électrique par le DUS n°1. Il s'avère que cette réalimentation électrique a également rendu le DUS n°1 indisponible en même temps que le DUS n°2, ce qui n'est pas permis par les spécifications techniques d'exploitation.

Cette indisponibilité n'a pas eu d'impact réel sur la sûreté de l'installation. Toutefois, en raison du non-respect des spécifications techniques d'exploitation et la détection tardive de l'anomalie, la centrale nucléaire de Dampierre-en-Burly a déclaré cet événement le 13 juillet 2022 à l'Autorité de sûreté nucléaire comme un événement significatif de sûreté de niveau 1 (anomalie) sur l'échelle INES, qui en compte 7.

<https://www.edf.fr/la-centrale-nucleaire-de-dampierre-en-burly/les-actualites-de-la-centrale-nucleaire-de-dampierre/non-respect-des-specifications-techniques-dexploitation-3>

Ce que dit l'ASN :

Non-respect de la conduite à tenir prévue par les règles générales d'exploitation du réacteur 1

Publié le 10/10/2022

Centrale nucléaire de Dampierre-en-Burly Réacteurs de 900 MWe - EDF

Le 13 juillet 2022, l'exploitant de la centrale nucléaire de Dampierre-en-Burly a déclaré à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) un événement significatif pour la sûreté relatif au non-respect des règles générales d'exploitation (RGE) concernant l'indisponibilité du groupe électrogène à moteur diesel d'ultime secours (DUS) associé au réacteur 1.

Le DUS vient en complément de matériels et systèmes de secours déjà existants et redondants. Son rôle est de disposer d'une source d'alimentation électrique robuste face à des agressions extrêmes notamment en cas de séisme. Chaque réacteur dispose d'un DUS.

Les RGE sont un recueil de règles approuvées par l'ASN qui définissent le domaine autorisé de fonctionnement de l'installation et les prescriptions de conduite des réacteurs associées. Elles prescrivent notamment l'arrêt du réacteur sous 8 heures en cas d'indisponibilité du DUS associé.

En juin 2022, alors que le réacteur 2 de la centrale nucléaire de Dampierre-en-Burly était à l'arrêt pour sa quatrième visite décennale, des modifications ont été réalisées sur des matériels électriques. Pour effectuer ces travaux, l'exploitant a coupé l'alimentation électrique des matériels concernés et a pris des dispositions particulières sur le DUS du réacteur 2 pour éviter son démarrage intempestif. Les interventions sur le réacteur 2 ont été finalisées le 20 juin 2022.

Le 1er juillet 2022, lors d'un essai, l'exploitant a constaté l'indisponibilité du DUS du réacteur 2. Après investigations, il s'avère que les dispositions électriques prises en juin 2022 ont rendu indisponibles les DUS des deux réacteurs depuis cette date. Or, à cette date le réacteur 1 était en fonctionnement. Le DUS du réacteur 1 était donc indisponible depuis le 20 juin alors que ce réacteur était en puissance, ce qui constitue un écart aux RGE.

L'exploitant est intervenu pour retrouver la disponibilité des deux DUS dès la découverte de l'écart.

Cet événement n'a pas eu de conséquence sur les installations, les personnes et l'environnement. Néanmoins, en raison de la détection tardive par l'exploitant du non-respect des RGE, cet événement, qui **a affecté la fonction support d'alimentation électrique de secours des matériels de sûreté** a été classé au niveau 1 de l'échelle INES (échelle internationale des événements nucléaires et radiologiques, graduée de 0 à 7 par ordre croissant de gravité).

Des investigations complémentaires, susceptibles d'entraîner un reclassement de cet événement sur l'échelle INES, sont en cours.

<https://www.asn.fr/l-asn-contrôle/actualités-du-contrôle/installations-nucléaires/avis-d-incident-des-installations-nucléaires/non-respect-de-la-conduite-a-tenir-prevue-par-les-regles-generales-d-exploitation-du-reacteur-14>